

Funépargne

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Funépargne est un produit de La France Mutualiste, située Tour Pacific au 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex, mutuelle du Livre II du Code de la mutualité (www.la-france-mutualiste.fr). La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le 01 40 53 78 00.

Date de production de ce document : 13 décembre 2021.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Funépargne est un contrat d'assurance-vie à adhésion individuelle ou conjointe, libellé en euros relevant de la branche 20 (Vie-Décès) conformément à l'article R211-2 du Code de la mutualité.

Objectifs :

Funépargne propose d'investir dans un support en euros géré au sein de l'Actif Général de La France Mutualiste afin de constituer un capital destiné à aider vos proches à respecter vos dernières volontés.

Le fonds en euros vous offre un taux d'intérêt minimum garanti applicable aux versements nets initiaux et/ou complémentaires pour la période comprise entre la date de versement et le 31 décembre de l'année de versement (qui est actuellement de 0% brut de frais de gestion limitant le risque de perte en capital aux frais sur l'épargne constituée).

Le capital investi sur le fonds en euros vous offre un taux de rendement applicable à l'épargne constituée au 31 décembre de l'année en cours conformément à la participation aux excédents. Ce rendement est définitivement acquis (effet cliquet). Le compte de participation annuel aux excédents comprend au moins 85% du solde du compte financier établi pour l'ensemble des contrats investis dans l'Actif Général.

Les montants cumulés des versements nets sont limités à 7 700 € nets des frais sur versements.

Ce capital ne peut être utilisé à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et à des fins étrangères au financement des frais funéraires. Le bénéficiaire peut être un organisme funéraire.

Investisseurs de détail visés :

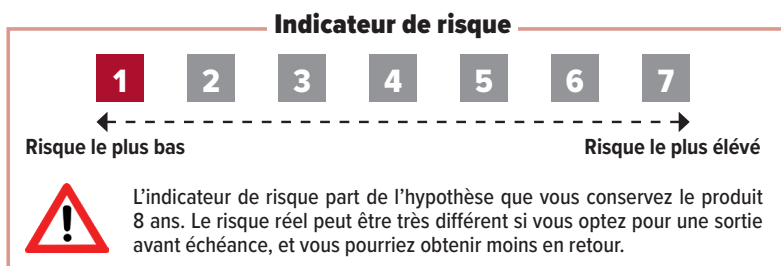
La souscription individuelle est ouverte à toute personne physique. Si l'adhérent est non-résident, il est recommandé de se rapprocher de son conseiller mutualiste.

Un seul contrat Funépargne peut être souscrit par adhérent.

Prestations d'assurance :

Funépargne offre la possibilité de disposer de son épargne à tout moment (rachat total du contrat).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Scénarios de performance

Investissement 10 000€ Scénarios		1 an	4 ans	8 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 790,00 € -2,10%	9 790,00 € -0,53%	9 790,00 € -0,26%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 790,00 € -2,10%	9 790,00 € -0,53%	9 790,00 € -0,26%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 790,00 € -2,10%	9 790,00 € -0,53%	9 790,00 € -0,26%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 967,30 € -0,33%	10 593,04 € 1,45%	11 959,51 € 2,26%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conservez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués sont bruts des frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Conformément à la réglementation, les scénarios de tensions, défavorable et intermédiaire ont été calculés avec l'hypothèse d'absence de distribution au titre de la participation aux excédents.

Que se passe-t-il si La France Mutualiste n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La France Mutualiste a adhéré au Système Fédéral de Garantie (SFG) de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). En cas de défaillance de La France Mutualiste et du SFG, le fonds national de garantie contre la défaillance des Mutuelles pratiquant des opérations d'assurances institué par l'article L.431-1 du Code de la mutualité intervient jusqu'à concurrence d'un montant de provisions techniques :

- à concurrence d'un montant de 70 000 euros pour toutes les prestations (sauf dans le cas mentionné ci-dessous) ;
- à concurrence d'un montant de 90 000 euros pour les rentes résultant de garanties d'assurances en cas de décès.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	285,38 € 2,85%	508,07 € 1,30%	797,06 € 1,03%

Les coûts présentés sont les coûts internes au fonds en euros et ne tiennent pas compte des coûts du contrat d'assurance-vie par lequel est commercialisé ce fonds en euros.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,10%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se peut que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,77%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est d'au moins huit ans.

Ce contrat donne la faculté à l'adhérent de racheter à tout moment la totalité du capital constitué sans frais. Nous vous invitons néanmoins dans ce cas à contacter votre conseiller afin d'étudier avec lui les impacts fiscaux éventuels d'une telle opération.

L'adhérent(e) peut renoncer à son adhésion pendant 30 jours calendaires à compter du moment où il (elle) est informé(e) que l'adhésion a pris effet.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation relative au contrat, à sa gestion et au traitement des demandes y afférentes est à adresser à LA FRANCE MUTUALISTE - Département Gestion des Adhérents - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex - qui s'engage à accuser réception de celle-ci dans un délai de 10 jours ouvrables et à y répondre dans un délai maximal de 60 jours. Si, passé ce délai, vous n'avez pas reçu de réponse ou si vous estimez que la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante vous pouvez présenter un recours auprès de la médiation de la Mutualité Française. Le Médiateur peut être saisi soit par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Médiateur de la consommation de la Mutualité Française - FNM - 255 rue de Vaugirard 75719 Paris Cedex 15 soit directement par le dépôt d'une demande en ligne sur le site internet du Médiateur : <https://www.mediateur-mutualite.fr>.

Autres informations utiles

Ce document est disponible sur notre site internet (www.la-france-mutualiste.fr) ou sur demande.